



Inventer une communication "ajustée", à l'identité et au sens de mon établissement.

PUBLICS CONCERNÉS

Acteurs ou entreprises touristiques souhaitant ajuster leur communication à l'identité et au sens de son activité.

OBJECTIFS

- Découvrir l'identité de mon activité, mon positionnement
- Créer une communication éthique, ajustée à mon activité
- Connaître et appliquer le B-A-BA, les petits trucs simples qui permettent à un professionnel sans grands moyens de se créer une communication ajustée à son identité.
- Formation-action permettant de créer une communication (mots, images, couleurs, sons, témoignages) adaptée à ce que je suis vraiment.
- Permettre à chacun de découvrir comment communiquer cette passion qui semble difficile à partager. Apprendre à communiquer en se respectant et sans agresser les publics.
- Découvrir un marketing éthique, vécu dans la simplicité.

DATES ET LIEUX :

PARIS - 14/15 janvier 2021

PROGRAMME

Jour 1

- Débat co-construit : Un marketing éthique est-il possible ?
- Atelier : L'identité de mon activité, son enracinement
- Atelier : Le positionnement de mon activité
- Atelier : Les cibles que je veux toucher ? – je vérifie, je fixe des objectifs
- Ma communication actuelle, les freins, les réussites, mes envies, mes moyens humains et techniques
- Atelier : traduire mon positionnement en images, mots, ambiance, messages – choix des premiers visuels images à créer et de leur sens.
- En fin de journée 1 : les stagiaires ont déterminé un univers de communication adapté à leur identité et leur projet

Jour 2

- Tout au long de la journée, le stagiaire travaille sur les images utiles à son projet de communication travaillé la veille
- Travail sous la forme d'ateliers créatifs pour maîtriser la scénarisation des images utiles.
- Atelier : créer une photographie simple mais d'une réussite.
- Atelier : Scénariser une "expérience" cela veut dire quoi ?
- Images et messages : comment créer un message authentique et pourtant "fabriqué" de toutes pièces.
- Maîtrise du droit à l'image : que faire, ne pas faire ?
- L'image en mouvement, les diaporamas d'images fixes
- En fin de journée, le stagiaire fixe avec le formateur un plan d'actions concrètes et hiérarchisées, pour son projet

BUDGET :

690€/participant pour les 2 journées soit 14H de formation

Repas et logement non compris

Financement possible dans le cadre du Plan Formation

MODALITÉS :

Durée 14 heures

Horaires :

Jour 1 : 9h-17h

Jour 2 : 9h-17h

Lieu exact de la formation :

Sera précisé 1 mois avant la date de la formation

12 participants maximum

Formateur : Bruno TAMAILLON

06 08 47 46 91

tamaillon@tams.fr



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Avant la formation

Pour les participants qui ont déjà travaillé avec des publics scolaires, apporter brochures ou fiches qui présentent les actions pédagogiques réalisées par le site.

Pendant la formation

Une alternance d'apports théoriques, et des exercices collectifs.

Travail personnalisé pour définir un plan précis d'actions à mettre en œuvre

En fin de formation, accès à un espace dédié à la formation sur notre site internet avec documents et liens vers des sites expérimentés.

Procédures de validation des acquis de la formation :

Organisation/calendrier d'un plan d'actions personnalisé

Remise d'une attestation de stage



TAMS Consultants
www.tams.fr

Organisme Formation
déclaré 82.380269938
SIRET: 40870802200038

Les Michauds
73360 SAINT FRANC
tel : 06 08 47 46 91
tamaillon@tams.fr

Formateur :
Bruno Tamaillon

Infos/inscriptions :
tamaillon@tams.fr
port : 06 08 47 46 91

DEVIS DE LA FORMATION

TAMS/COM1 – Découvrir une communication "ajustée" à l'identité de mon établissement.

Objectif : Deux journées de formation, pour apprendre à créer des histoires, des légendes en phase avec l'esprit des lieux et de leur histoire.

Durée : 14 heures

Formateur : Bruno TAMAILLON – 57 ans – *Expert en développement touristique, marketing du tourisme, créateur de jeux et expériences pédagogiques en familles. Père de 4 enfants. 30 ans d'expérience professionnelle en Tourisme*

Méthodes et moyens pédagogiques :

Ateliers en mini groupes - Apports théoriques et vidéos
Le jeu comme support de cours

Procédures de validation des acquis de la formation :

Organisation/calendrier d'un plan d'actions, personnalisé.
Remise d'une attestation de stage.

Date :

Lieu :

Budget : 690€ pour les deux journées - *net de taxe dans le cadre de notre activité d'organisme de formation déclarée - 82 380269938 – Repas, transport et logement non compris.*

Nombre de participants : 12 stagiaires maxi pour assurer une qualité optimale à la formation.

Comment s'inscrire ?

1^{er} cas : Votre entreprise finance elle-même la participation à la formation :

- Remplir le bulletin de pré-inscription ci dessous et le faire parvenir au plus vite à bruno Tamaillon – tamaillon@tams.fr afin de réserver votre place pour cette formation
- Compléter la Convention Formation ci-jointe et la renvoyer, accompagnée d'un acompte de 230€ à l'ordre de Tams Consultants Les Michauds 73360 St Franc
- Une confirmation écrite vous sera envoyée à réception.

2^{eme} cas : Votre entreprise souhaite bénéficier du financement de son OPCO :

- Remplir le bulletin de pré-inscription ci dessous et le faire parvenir au plus vite à Tams Consultants – tamaillon@tams.fr afin de réserver votre place pour cette formation.
- Compléter la Convention Formation ci-jointe et la renvoyer à Tams Consultants Les Michauds 73360 St Franc ou par mel à tamaillon@tams.fr
- Envoyer dès que possible à votre organisme OPCO cette fiche Devis, accompagné du programme de la formation,
- Attendre la réponse écrite de votre OPCO (courrier spécifiant la prise en charge du cout total ou partiel de la formation) et l'envoyer à Tams Consultants Les Michauds 73360 St Franc

Bulletin d'inscription

Nom-prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Portable :

Mél :

Responsable administratif de l'inscription (si besoin) :

Nom - prénom :

Tél :

mel :

Je souhaite m'inscrire à la formation :

TAMS/VISIT2 - Inventer des légendes ou un monde imaginaire pour de nouvelles visites patrimoniales ou culturelles

Dates :

Lieu :

Mon organisme finance lui même la formation et Je vous fais parvenir dès que possible la convention dans les jours qui viennent.

Mon organisme souhaite bénéficier du financement de mon OPCO et je vous ferai parvenir la convention et l'accord de prise en charge de mon OPCO dès que possible.

A..... le

Lu et approuvé

Signature et tampon

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

Entre

Nom et Adresse de l'entreprise (du salarié participant) :

(ci-après dénommé le bénéficiaire)

Représentée par

Fonction :

Et

l'organisme de formation :

TAMS CONSULTANTS – Les michauds 73360 St Franc

Tél : 04 76 67 52 60 – tamaillon@tams.fr - www.tams.fr

Représenté par : Bruno Tamaillon Fonction : Gérant

Déclaration enregistrée sous le n° 82.380269938 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Numéro SIRET de l'organisme de formation : 40870802200038

I – OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

Intitulé de l'action de formation :

TAMS/FAM 1 – Créer une communication "ajustée" à l'identité de mon offre touristique ou culturelle.

Nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 CT : action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe de la présente convention.

L'effectif de stagiaires est de 6 participants minimum à 12 participants maximum

Dates de la session :

Nombre d'heures par stagiaire : 14 h

Lieu de la formation (ville) :

Formateur : Bruno Tamaillon – 06 08 47 46 91 - tamaillon@tams.fr

II – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'ACTION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du ou des participants aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

Le ou les participants seront :

Nom Prénom	email	Etablissement – fonction
.		
.		
.		

III – PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à 690 € net de taxe - exonération de TVA – par participant.

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session.

Ne sont pas compris les frais de repas, de logement et de transport sur le lieu de la Formation.

Règlement à réception de facture. Si le bénéficiaire souhaite faire financer la formation dans le cadre du PLAN FORMATION, il lui incombe de fournir obligatoirement à l'organisme de formation, le courrier de prise en charge de la formation décrite ci dessus, 10 jours avant le début de la formation.

IV – MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE :

- Apports théoriques sur la base d'expériences modélisées
- Applications pratiques sur la base des données issues de l'organisme des stagiaires
- Le support de cours

V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION : Rédaction d'un plan d'action réalisé par le stagiaire : incluant calendrier, action, moyens et coûts

VI – SANCTION DE LA FORMATION : Suite à la vérification de la validité du plan d'action, remise d'une attestation de stage.

VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION : Feuilles de présences en 3 exemplaires signées par les stagiaires et l'organisme de formation

VIII – NON-REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit organiser dans les plus brefs délais une nouvelle formation et s'assurer de la présence possible des participants inscrits.

La Formation pourra être annulée par l'organisme de formation si le quota de 5 participants n'est pas atteint. Cette annulation devra intervenir en amont du 11e jour précédent la date de démarrage de la formation.

IX – DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT :

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 192 heures (8 jours) à 97 heures (4 jours) précédent la première heure de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de 400 Euros à titre de dédit.

Cette somme de 400 Euros n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 96 heures précédent la première heure de formation, la totalité des frais pédagogiques seront dues par le bénéficiaire à l'organisme de formation.

En cas de non présence du participant à tout ou partie des heures de formation prévues, la totalité des frais pédagogiques seront dues par le bénéficiaire et versé à l'organisme de formation.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de 0 à 10 jours calendaires précédent la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à programmer dans les plus brefs délais une nouvelle formation et s'assurer de la présence possible des participants inscrits.

Dans tous les cas, la Formation ne peut être assurée qu'avec un minimum de 5 stagiaires inscrits.

X – LITIGES

En cas de litige concernant l'application de la présente convention, les deux parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents après épuisement des voies amiables.

Fait à

Le

Signature+tampon avec la mention "lu et approuvé"

Entreprise bénéficiaire

Responsable / Fonction

Bon pour accord
B. TAMMOUR
138, Chemin du Roland
38960 SAINT AUPRE
tams
RCS Grenoble 888 708 022